

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection des candidatures dans le cadre du recrutement de travailleurs handicapés par voie contractuelle dans la fonction publique d'Etat, organisé par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour le recrutement en qualité d'agent contractuel d'un technicien de recherche et de formation, BAP J « gestion et pilotage », emploi-type « Technicien en gestion administrative »

Le Président de l'Université de Pau et des pays de l'Adour,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment en son article 27,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel en date du 22 mars 2024 (JORF n°0076 du 30 mars 2024), autorisant au titre de l'année 2024 le recrutement de travailleurs handicapés par voie contractuelle et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une commission de sélection est constituée en vue de procéder à l'appréciation des candidatures déposées au titre du recrutement d'un travailleur handicapé en qualité d'agent contractuel sur un poste de technicien en gestion administrative.

Article 2 : La commission de sélection est composée ainsi qu'il suit :

- PRÉSIDENT et REPRÉSENTANT DE LA DRH : Igor KONARSKI, chef de service à la Direction des Ressources Humaines, UPPA, Pau
- VICE-PRÉSIDENT et CORRESPONDANT HANDICAP : Thibault PELLET, assistant de service social, UPPA, Pau
- MEMBRE : Sandra LE GRAND, responsable administrative et financière, Centre des Études Doctorales, UPPA, Pau
- MEMBRE : Fouzia RABEH, responsable administrative et financière, Institut d'Administration des Entreprises, UPPA, Pau

Article 3 : Le Directeur général des services de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PAU, le mercredi 29 mai 2024.

Le Président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Laurent BORDES.